

Le Sainte-Hélène



Briller par nos panoramas

Le 16 juin 2021

Année 9, no 4

Dépôt légal BNQ / ISSN 2292-7735

SOMMAIRE :			
Mot du Conseil municipal	p. 3	Nouvelles de la Bibliothèque	p. 11-12
Informations municipales	p. 4 à 7	Avis public	p. 13
Rapport des faits saillants	p. 8 à 10	La Volte-Face	p. 17
		Chronique Et si un jour...	p. 18

Sainte-Hélène-de-Chester reconnue Municipalité amie des enfants

Le 5 juin dernier, la Municipalité a obtenu sa toute première accréditation Municipalité amie des enfants (MAE) pendant l'évènement du marché des petits entrepreneurs.

Par cette action, la Municipalité s'est engagée à réaliser au cours des prochaines années 3 actions : bonifier l'activité Jeunes entrepreneurs, présenter une fête de Noël incluant un volet culinaire ainsi qu'une journée estivale intergénérationnelle.

La signature du document officiel s'est effectuée en présence du représentant d'Espace Muni, M. Patrick Paulin, de M. André Thibodeau, maire suppléant, et de Mme Isabelle Meunier, élue responsable de la Famille.



Le Sainte-Hélène

Un outil
promotionnel régional

Le calendrier des activités
culturelles et sociales

**Nous travaillons
pour vous
et avec vous.**

Prochaine parution :

3^e semaine d'août 2021

**L'heure de tombée pour nous faire parvenir
vos textes ou vos commentaires :**

le 9 août à midi.

**Autant que possible, vos textes sont en police
Garamond # 12.**

**En fichier Word ou Publisher, pas de fichier
pdf ni excel SVP.**

administration@sainte-helene-de-chester.ca

Merci aux collaborateurs qui fournissent
régulièrement ou occasionnellement des
textes pour la réalisation des bulletins :

Chantal Baril, Yvan Ouellette et
Martine Lambert

Montage : Marie-Claude Vallée

Pensée du mois

« Un jour, je volerai » dit la
chenille. Tout le monde se
mit à rire, sauf le papillon.



Auteur inconnu

Prochaines séances du conseil :

- **Mardi le 6 juillet**
- **Mercredi 4 août**



BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

Prendre note que le bureau municipal
sera fermé pour la Fête nationale **le jeudi
24 juin** et lors de la Confédération **le jeudi
1^{er} juillet**. Merci.



Heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi au jeudi : 8 h à midi et 13 h à 17 h

Vendredi : Fermé

***Le port du couvre-visage est obligatoire
lorsque vous vous présentez au bureau.**

Mot du Conseil municipal

Chères citoyennes, chers citoyens,

Enfin l'été est arrivé! Nous souhaitons une belle saison estivale aux étudiants(es) qui terminent leur année scolaire. Profitez-en, amusez-vous, sortez jouer dehors!

Nous tenons à féliciter les jeunes de la municipalité qui ont participé au marché des petits entrepreneurs qui a eu lieu le 5 juin dernier au Centre sportif Aciers Solider. Nous avons été impressionnés par la créativité et la qualité des produits des jeunes présents. Nous constatons qu'une belle relève pousse chez nous! De plus, nous tenons à dire un grand merci aux organisateurs, madame Viviane Yelle et monsieur Julien Fournier, grâce à qui ce bel événement a eu lieu. Merci de votre implication!

La saison des travaux suit son cours et nous pouvons dire que nous avons de l'avance dans nos échéanciers. La saison hâtive nous a permis d'accélérer nos travaux. Au moment où vous lirez ces lignes, le rechargement et l'abat-poussière seront presque terminés partout sur le territoire. Nous procéderons dans les prochains jours et prochaines semaines au fauchage et débroussaillage des bordures de routes, aux travaux de creusage des fossés et aux travaux dans les chemins fermés l'hiver.

En vue des prochaines élections municipales prévues le 7 novembre prochain, le personnel administratif a suivi une formation de 2 jours du Directeur général des élections du Québec (DGEQ) dans le but de mettre niveau leur connaissance en la matière. Comme demandé par le DGEQ, nous ferons en sorte que tous les électeurs et électrices puissent exercer leurs droits électoraux. Vous serez informé des grandes étapes à venir que ce soit via notre site internet, notre page Facebook ou notre journal.

Passez un superbe été!

Le Conseil municipal

<p style="text-align: center;">MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-CHESTER</p> <p style="text-align: center;">440, rue de l'Église Sainte-Hélène-de-Chester (Québec) G0P 1H0 Téléphone : 819 382-2650 Télécopieur : 819 382-9933 courriel : municipalite@sainte-helene-de- chester.ca</p>	<p>Maire : Lionel Fréchette Directrice générale : Chantal Baril Adjointe administrative : Marie-Claude Vallée</p>	<p>Administration municipale</p>
	<p><u>Conseillers et conseillères :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ André Thibodeau ◆ Christian Massé ◆ Isabelle Meunier ◆ Catherine Belleau-Arsenault ◆ Joël Lemieux-Gagné ◆ Robert Allaire 	

Informations municipales

BILAN DE LA JOURNÉE DE DISTRIBUTION D'ARBRES ET DE COMPOST

Le 22 mai dernier a eu lieu la distribution d'arbres et de compost au garage municipal lors de l'évènement « Samedi vert ».

Plus de 45 personnes se sont déplacées pour venir chercher des arbres. C'est un peu moins qu'à l'édition de 2019, puisqu'en 2020 l'évènement avait été annulé à cause de la pandémie. Nous sommes toutefois heureux que les arbres et le compost aient trouvé preneurs. Adultes et enfants sont venus choisir des arbres parmi les plants disponibles dans le but de les replanter sur leur propriété. Des élus étaient sur place pour faire la distribution et veiller à ce que les mesures sanitaires et les règles de distanciation soient respectées. On les remercie d'ailleurs pour leur aide!

Nous tenons à remercier Gaudreau environnement pour le compost qui provient du compostage que vous faites durant l'année et l'Association forestière du sud du Québec qui nous ont permis de réaliser cet évènement dans le cadre de « Mai, Mois de l'arbre et des forêts ».



INTERNET HAUTE VITESSE



Les gens des régions rurales du Québec ont besoin d'une connectivité fiable. La crise de la COVID-19 a révélé à quel point il est important de pouvoir accéder à des services numériques à large bande dans nos collectivités. On n'y croyait plus, mais le réseau de fibre optique sera déployé sur notre territoire d'ici la fin septembre 2022 tel qu'annoncé lors d'une conférence de presse tenue le 7 mai dernier avec des députés et différents représentants.

Dans notre communauté, Sogetel sera responsable du déploiement du réseau auprès de toutes les résidences de notre territoire. Dans les prochaines semaines, vous les verrez circuler pour prendre les données nécessaires pour l'implantation du réseau de fibre optique à tous les foyers. On nous assure qu'aucune résidence ne sera laissée sans service. Des cartes seront accessibles au public vers le mois de décembre afin que vous puissiez vérifier si votre adresse se trouve sur la liste à connecter.

Tout est mis en place, encore un peu de patience et vous aurez un accès Internet à la hauteur de vos attentes, vous qui le demandiez depuis longtemps. On voit enfin la lumière au bout du tunnel!!! Vivement la fin de septembre 2022!

PNEUS USAGÉS AU GARAGE MUNICIPAL

La Municipalité accepte que les citoyens de Ste-Hélène-de-Chester se départissent de leurs pneus usagés au garage municipal à l'endroit prévu à cette effet afin qu'ils soient ramassés par Recyc-Québec. Cependant, nous vous rappelons que les pneus usagés ne doivent plus avoir les jantes (rims). Nous ne sommes pas équipés pour les enlever, et cela apporte des frais supplémentaires à la Municipalité.



Rappel : Les pneus acceptés sont : tous les pneus jusqu'à 35 pouces maximum (SANS LES JANTES).

Merci.

PERMIS DE FEU

Selon la réglementation, nous vous rappelons que vous devez demander un permis lorsque vous désirez faire un feu à ciel ouvert, ce qui inclut les feux de camp ou de joie. Pour ne pas être considéré comme un feu à ciel ouvert, votre feu doit être complètement recouvert d'une grille métallique (pare-étincelles) dont les ouvertures ne dépassent pas 1 centimètre.

Nous vous demandons de prévoir d'avance le moment où vous souhaitez obtenir un permis puisqu'un délai de 24 à 48 heures peut être nécessaire pour obtenir l'autorisation du service incendie qui vous dessert selon votre secteur.

Veuillez communiquer avec la Municipalité pour faire votre demande de permis au 819 382-2650.

INSPECTEUR EN BÂTIMENT



IMPORTANT :

En raison du COVID-19 j'effectue du télétravail, donc je ne suis pas présent au bureau municipal. Notez que pour le moment, les rendez-vous seront que téléphoniques.

Pour toutes demandes de permis et certificats (disponibles sur le site de la Municipalité), celles-ci doivent être **transmises par courriel** à l'adresse permis@sainte-helene-de-chester.ca. Il est aussi possible de me laisser un message sur ma boîte vocale au 819 752-2444, poste 4273. Je vous rappellerai dans les meilleurs délais vus les circonstances exceptionnelles. Merci.

Vincent Roy, Inspecteur en bâtiment et en environnement

MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENIELLES

Les piscines résidentielles, qu'elles soient hors terre, creusées ou même démontables, constituent un risque important de noyade chez les jeunes enfants, particulièrement lorsqu'ils échappent à la supervision d'un adulte et que les installations ne sont pas adéquatement sécurisées.

Adopté en 2010, le **règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles** vise essentiellement à contrôler l'accès des jeunes enfants aux piscines résidentielles par des mesures simples telles que l'installation d'une enceinte munie d'une porte de sécurité. Il prévoit qu'un permis municipal est requis pour les travaux relatifs à la construction d'une piscine et de ses installations, comme une terrasse, une plateforme ou une enceinte.

De nouvelles modifications au règlement entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2021. Cela concerne entre autres :

- La fin des droits acquis pour les piscines construites avant le 1^{er} novembre 2010
- De nouvelles règles pour les piscines dotées d'un plongoir
- Le renforcement de la sécurité autour des piscines

Pour éviter d'exiger des modifications à un propriétaire dont les installations étaient déjà conformes au règlement avant l'entrée en vigueur des nouvelles règles, ces dernières ne s'appliquent qu'aux nouvelles installations à compter du 1^{er} juillet 2021 ou, dans le cas d'une installation acquise avant cette date, à compter du 1^{er} octobre 2021.

En vertu du règlement, une nouvelle installation peut être une nouvelle piscine, un nouveau plongoir, une nouvelle enceinte, une nouvelle plateforme ou une nouvelle terrasse donnant accès à la piscine. Dans le cas d'une piscine démontable (ex. : piscine gonflable), la réinstallation de la même piscine ne constitue pas une nouvelle installation et n'a pas pour effet de rendre applicables les nouvelles règles.

Pour toutes questions concernant les nouvelles règles, vous pouvez communiquer avec M. Vincent Roy, inspecteur en bâtiment et en environnement, soit par courriel à l'adresse permis@sainte-henele-de-chester.ca ou en laissant votre message sur sa boîte vocale au 819 752-2444, poste 4273.



Source : MAMH

MARCHÉ DES PETITS ENTREPRENEURS : grand succès pour la deuxième édition!

C'est samedi dernier le 5 juin que se tenait la deuxième édition du marché des petits entrepreneurs de Ste-Hélène-de-Chester. 19 petits entrepreneurs âgés de 5 à 13 ans ont participé avec enthousiasme à l'événement. Ils ont démontré tout leur savoir-faire et leur créativité en surprenant les visiteurs par la qualité et la variété de leurs produits.

Le marché s'est déroulé dans une ambiance festive, rythmé par les rires, les retrouvailles et la musique joyeuse de l'accordéoniste Luzio Altobelli.



Il faut dire que la population de Ste-Hélène et des environs était bien au rendez-vous! À un point tel que plusieurs jeunes entrepreneurs ont écoulé l'ensemble de leur production en quelques heures à peine.

Il faisait bon de voir ces enfants, qui ont vécu une année scolaire bien éprouvante, terminer leur marché les yeux pétillants de fierté.

Le marché à peine terminé, certains enfants parlaient déjà de leurs idées d'entreprise pour l'année prochaine!



Félix Bourdeau posant fièrement devant son entreprise

(Crédit photo : Jacques Hervieux)

Un énorme merci aux petits entrepreneurs qui ont mené à terme leur projet d'entreprise, nous espérons que cette expérience a été positive pour eux. Merci aux parents qui ont soutenu leurs enfants durant le processus. Merci aux très nombreux bénévoles qui ont aidé au stationnement, au transport du matériel et au rangement. Enfin, merci à nos généreux commanditaires qui nous ont permis de tenir l'événement et d'offrir des prix à chacun des participants.

Ça nous a fait un grand bien de vous voir tous, même masqués. Des retrouvailles bien attendues!

Les organisateurs du marché des petits entrepreneurs de Ste-Hélène-de-Chester,

Viviane Yelle et Julien Fournier



(Crédit photo : Jacques Hervieux)



Rapport des faits saillants de l'exercice financier 2020

Juin 2021

Mesdames,
Messieurs,

En conformité avec l'article 176.2.2 du Code municipal, je vous présente les faits saillants qui résultent de l'analyse des états financiers de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020, lesquels ont été vérifiés par la firme comptable « Pellerin Aubert Ramsay Provencher Inc. » et déposés en séance ordinaire du conseil, le 7 avril 2021.

Ce rapport indique que les états financiers dans leurs aspects significatifs donnent une image fidèle de la situation financière de la municipalité.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-CHESTER

REVENUS ET DÉPENSES DE L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

REVENUS	
Taxes	821 821 \$
Transferts	290 090 \$
Services rendus	3 870 \$
Autres revenus	60 344 \$
Investissement	112 900 \$
TOTAL REVENUS	1 289 025 \$

DÉPENSES	
Administration générale	240 884 \$
Sécurité publique	127 244 \$
Transport	580 892 \$
Hygiène du milieu	94 395 \$
Santé et bien-être	3 013 \$
Aménagement, urbanisme	24 412 \$
Loisirs et cultures	47 985 \$
Frais de financement	9 005 \$
TOTAL DÉPENSES	1 127 830 \$
TOTAL REVENUS	1 289 025 \$
Excédent (déficit) de fonctionnements avant les conciliations fiscales	161 195 \$

Éléments de conciliation à des fins fiscales :

Excédent de l'exercice	161 195 \$
Moins revenus d'investissement	(112 900 \$)
Excédent de fonctionnement avant conciliation	48 295 \$
Amortissement des immobilisations	242 479 \$
Autres éléments de conciliation	393 \$
Remboursement dette long terme	(67 062 \$)
Transfert d'activités d'investissement	21 958 \$
Excédent affecté et non affecté (transfert)	6 137 \$
	159 989 \$
Excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales	208 284 \$

Endettement :

L'endettement total net à long terme de la municipalité s'établit à (226 677 \$) est assumé comme suit :

Dette total long terme de la municipalité	(185 376 \$)
Lors de la vente du camion 10 roues, un excédent a été créé et couvrira le remboursement	(28 966 \$)
Programme aide en environnement, emprunt déboursé par le citoyen ayant fait une demande (conformité d'installation septique)	(12 335 \$)

Le total du fardeau fiscal réel pour les contribuables est de 185 376 \$. À ce montant, il faut joindre la quote-part des dettes de la MRC qui s'élève à 93 778 \$. Les dettes de la MRC se déclinent en deux soit une partie pour la création de la SDDA (Gesterra) et une dette pour le centre administratif.

Endettement à long terme :

185 376 \$ + 93 778 \$ = **258 430 \$**

Rémunération des élus 2020:

	Rémunération	Allocation de dépenses
Lionel Fréchette, Maire	6 544 \$	3 272 \$
André Thibodeau, conseiller	2 178 \$	1 089 \$

Suite page suivante

Rémunération des élus 2020 (suite) :

	Rémunération	Allocation de dépenses
Christian Massé	2 178 \$	1 089 \$
Isabelle Meunier	2 178 \$	1 089 \$
Catherine Belleau-Arsenault	1 757 \$	878 \$
Joël Lemieux-Gagné	2 178 \$	1 089 \$
Robert Allaire	2 178 \$	1 089 \$

Rémunération et l'allocation de dépenses d'un organisme supramunicipal 2020 :

Organisme Supramunicipal	Nom de l' élu	Rémunération
MRC Arthabaska	Lionel Fréchette, Maire	3 238.93 \$

Monsieur Fréchette fait partie du comité de la Sécurité publique, du comité de la culture, sur le comité du Parc linéaire des Bois-Francis et il est élu MADA.

De plus, il est bénévole sur le CIUSSS et pour Muncicar.

Conclusion :

En somme, à la lumière de la présentation des états financiers, on perçoit une nette amélioration de la santé financière de la municipalité. L'excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales 2020 est d'un montant de 208 284 \$. Le surplus accumulé est d'un montant total de 382 363 \$.

Notre saine gestion nous permet de dire que les efforts pour redresser les finances municipales donnent un résultat qui nous amène une marge de manœuvre pour des imprévus, pour éponger une partie des augmentations constantes des coûts pour le fonctionnement de la municipalité, et pour des projets de développement.

Le Conseil souhaite vous apporter des services municipaux, des infrastructures routières, etc. auxquels vous pouvez vous attendre tout en ayant la pensée de vous impacter le moins possible financièrement. Sachez que je suis disponible ainsi que les conseillers et le personnel administratif pour répondre à vos questions à la suite de la lecture de ce rapport de faits saillants.

Lionel Fréchette
Maire



Bibliothèque de Sainte-Hélène-de-Chester

Vivement la saison estivale! Les vacances arrivent peut-être à grands pas et la lecture vous accompagnera sûrement dans vos moments de détente.

Horaire de la bibliothèque

Votre bibliothèque sera ouverte tout l'été sauf pendant la période des vacances de la construction qui ont lieu du 17 juillet au 2 août 2021. Voici notre horaire régulier :

- Tous les dimanches de 10 h 00 à midi (sauf fermée les 18, 25 juillet et 1 août)
- Tous les mercredis de 18 h 30 à 21 h 00 (sauf fermée les 21 et 28 juillet)

Les mesures sanitaires COVID demeurent en place :

- Accès libre aux collections avec distanciation physique
- Service de prêts et retours de documents avec distanciation physique
- Services en ligne
- Accès au mobilier collectif avec distanciation physique
- Postes libre-service ouverts avec distanciation physique et désinfection



Club de lecture TD – Joue le jeu!

Le Club de lecture TD est une façon ludique d'encourager la lecture pour le plaisir chez les tout-petits (0-5 ans) et les plus grands (6-12 ans) afin que la lecture devienne une partie intégrante de leur vie.

Nous avons été très contents de vous rencontrer en grand nombre lors du marché des petits entrepreneurs du 5 juin dernier. Déjà plus d'une vingtaine de personnes ont manifesté leur intérêt à participer au Club de lecture.

L'ouverture du Club de lecture TD aura lieu le 27 juin à 10 h à la bibliothèque. Nous vous expliquerons plus en détail les différentes activités qui seront offertes et nous parcourrons ensemble le sentier des contes. Le Club de lecture se prolongera tout l'été en offrant plusieurs activités destinées aux enfants de tous âges. Les jeunes pourront découvrir des livres (papiers et numériques), avoir un carnet de lecture, échanger avec d'autres enfants, collectionner des autocollants, écrire des blagues et des histoires, faire des critiques de livres et plus encore!

Vous pourrez également découvrir, dans la forêt à proximité de la bibliothèque, le sentier des contes qui présente *Les hauts et les bas d'Amanda* d'Ashley Spire. Ce sera une belle occasion de profiter de la nature tout en partageant votre intérêt pour la lecture avec vos enfants.

Suite page suivante

Suite des nouvelles de la bibliothèque

Nous soulignerons la fermeture du Club de lecture TD le 22 août à 10 h à la bibliothèque avec un tirage de participation où les jeunes courront la chance de gagner un abonnement annuel à une revue de leur choix parmi la liste des revues proposées par la bibliothèque.

Il est toujours temps de vous inscrire! Vous pouvez inscrire vos enfants à partir du 15 juin sur le site de Club de lecture TD (<https://www.clubdelecturetd.ca>) ou à partir de votre bibliothèque.

N'hésitez pas à nous contacter, nous sommes disponibles pour répondre à vos questions.

Notre équipe s'agrandit!

Nous souhaitons la bienvenue à Geneviève Kenyon qui fait maintenant partie de notre équipe de bénévoles. Elle se fera un plaisir de vous accueillir!

Bon été!

Les bénévoles :

Geneviève Kenyon, Martine Lambert, Huguette Ouellette, Noémie Asselin, Olivier Lecomte et Yvan Ouellette

biblio148@reseaubibliocqlm.qc.ca

819 382-2650



RAPPEL

MODIFICATION À LA COLLECTE DES SURPLUS DE FEUILLES

→ À partir du 22 septembre, seuls les sacs de papier seront acceptés et ramassés.

→ Pour éviter les sacs de plastique, optez pour les stratégies suivantes :



L'utilisation de sacs de papier



Le feuillicyclage



L'utilisation du bac brun chaque semaine



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-CHESTER

AVIS PUBLIC

PROCÉDURE DE CONSULTATION ÉCRITE

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement numéro 330-2021 modifiant le Règlement de zonage numéro 215-2008 concernant la hauteur maximale des habitations unifamiliales et du nombre de logements permis pour les habitations bifamiliales

Lors d'une séance ordinaire tenue le 4 mai 2021, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 330-2021 modifiant le Règlement de zonage numéro 215-2008 concernant la hauteur maximale des habitations unifamiliales et du nombre de logements permis pour les habitations bifamiliales.

Ce projet de règlement vise à modifier la hauteur maximale des bâtiments principaux de la classe d'usage *Habitation unifamiliale (h1)* sur tout le territoire, passant d'une hauteur maximale de 8,5 mètres à 10 mètres.

Le projet vise également à modifier le nombre minimal de logements permis pour les bâtiments principaux de la classe d'usage *habitation bifamiliale (h2)* dans les zones **C1, H2 et H3**, passant d'un minimum de trois (3) logements à deux (2) logements.

Ce projet de règlement comprend des dispositions devant faire l'objet d'approbation référendaire.

Tout intéressé à se faire entendre par le conseil relativement à ce projet de règlement doit faire parvenir ses commentaires par écrit au plus tard le 6 juillet à 16 h par l'un des moyens suivants :

- par la poste au 440, rue de l'Église, Sainte-Hélène-de-Chester (Qc), G0P 1H0;
- par courriel à l'adresse municipalite@sainte-helene-de-chester.ca

Les commentaires écrits seront transmis au conseil avant que celui-ci ne se prononce sur l'adoption du deuxième projet de règlement.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité en suivant le lien suivant : <https://municipalites-du-quebec.ca/sainte-helene-de-chester/index.php>

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-CHESTER, CE 16^e JOUR DE JUIN 2021.

Chantal Baril
Directrice générale et secrétaire-trésorière

RÉTROSPECTIVE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 7 AVRIL 2021

- Il a été résolu d'accepter le rapport des états financiers de l'exercice 2020 présenté par la vérificatrice externe, madame Josée Laflamme, de la firme Pellerin Aubert Ramsay Provencher inc.;
- Adoption du règlement #328-2021 modifiant le règlement #317-2019 établissant la tarification applicable au service de vidange des boues de fosses septiques;
- Adoption du deuxième projet de règlement #329-2021 modifiant le règlement de zonage #215-2008 concernant la modification des superficies maximales des garages reliés à un usage résidentiel et de diverses dispositions;
- Il a été décidé d'accepter en partie la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 3190, 3^e Rang concernant la construction d'un bâtiment accessoire à la résidence de type garage détaché dont la superficie, la hauteur et les marges dérogent au règlement de zonage;
- Il a été résolu de suivre la recommandation du CCU et d'autoriser la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 506, route Grenier concernant la construction d'un pavillon en cour arrière du bâtiment principal utilisé pour un usage additionnel de service d'enseignement ou de formation personnelle et populaire;
- Il a été résolu d'appuyer la demande d'autorisation de monsieur François Porcherel faite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de lui permettre d'utiliser une future construction accessoire à la résidence existante, pour des fins autres qu'agricoles, soit pour l'exploitation d'une école d'éducation somatique;
- Il a été résolu de prolonger la période d'admissibilité au programme d'aide en environnement du règlement #280-2017 jusqu'au 31 octobre 2022 et qu'une copie de la résolution sera transmise au MAMH;
- Il a été résolu de demander au département des communautés de la MRC d'Arthabaska son assistance pour aider le CCU dans l'élaboration d'une vision et d'un plan stratégique, et ce, sans frais;
- Adoption du rapport annuel d'activités 2020 dans le cadre du schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska à être présenté au ministère de la Sécurité publique;
- Il a été résolu de demander à monsieur Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francs, de nous accorder une subvention dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – projets particuliers d'amélioration afin de nous permettre de réaliser en 2021 un tronçon d'asphaltage dans la route de la Grande-Ligne;
- Il a été résolu d'octroyer le contrat de fauchage et débroussaillage à l'entreprise Vicky Marcotte inc. au coût de 9 000 \$ avant les taxes applicables et que les travaux devront être exécutés à la fin juin début juillet de l'année 2021;
- Pour répondre à leur demande, il a été résolu d'affirmer à la municipalité de Saint-Fortunat que la municipalité fera une devire conforme à l'adresse du dernier client ayant accès au déneigement dans le 4^e Rang;
- Autorisation donnée à madame Chantal Baril, directrice générale de la municipalité, à procéder à son inscription et de participer aux formations du congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offert virtuellement du 15 juin au 17 juin 2021 prochain;
- Il a été résolu de mettre en vente le souffleur à neige, la pépîne ainsi que la débroussailleuse étant donné que nous ne servons plus de ces équipements pour les travaux publics;
- Il a été résolu de communiquer avec le président du comité des loisirs afin de leur transmettre que nous demeurons disponibles si nous pouvons les aider à démarrer le comité selon le budget disponible puisque le conseil avait décidé de ne plus aller de l'avant avec l'embauche d'une personne-ressource;

- Il a été décidé de transmettre à la MRC d'Arthabaska la lettre reçue des citoyens concernant le besoin de permettre le morcellement des grandes terres afin de rendre accessible une agriculture à plus petites échelles, et que soit pris en considération des idées avancées dans des ateliers de travail en aménagement du territoire en mentionnant que la municipalité serait favorable à ce type de projet sur son territoire;
- Il a été résolu de réitérer au MTQ la demande pour que du creusage de fossés soit exécuté cette année dans le 3^e Rang suite aux plaintes reçues des citoyens qui ont la crainte d'avoir des problématiques sur leur propriété si le creusage n'est pas fait.

RÉTROSPECTIVE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 19 AVRIL 2021

- Il a été résolu d'octroyer le contrat pour la fourniture et la mise en place de matériaux granulaires à Excavation Gagnon & Frères inc. dont le devis fait office de contrat;
- Il a été résolu d'octroyer le contrat de location de pelle et de camion 10 roues avec opérateurs à l'entreprise d'Excavation Clément Lafrance & Fils au taux horaire proposé pour les travaux 2021 et le responsable des travaux publics communiquera avec eux pour prévoir les travaux;
- Il a été résolu d'octroyer le contrat d'abat-poussière à Enviro Solutions Canada inc. et qu'il sera épandu en deux journées distinctes au mois de juin.

RÉTROSPECTIVE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 4 MAI 2021

- Un avis de motion a été donné que lors d'une prochaine séance du conseil municipal sera proposé l'adoption d'un règlement modifiant le règlement de zonage #215-2008 concernant la hauteur maximale des habitations unifamiliales et du nombre de logements permis pour les habitations bifamiliales. Le projet de règlement #330-2021 a été remis aux membres du conseil séance tenante;
- Adoption du 1^{er} projet de règlement #330-2021 modifiant le règlement de zonage #215-2008 concernant la hauteur maximale des habitations unifamiliales et du nombre de logements permis pour les habitations bifamiliales;
- Un avis de motion a été donné qu'à une prochaine séance du conseil le règlement #331-2021 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle #322-2020 sera présenté pour adoption. L'objet de ce règlement est de modifier les règles relatives à l'achat local pour prévoir des règles visant à favoriser les biens et services québécois et les fournisseurs, assureurs et entrepreneurs qui ont un établissement au Québec;
- Il a été résolu d'appuyer la demande d'autorisation de madame Lucille Giroux, représentante de LES ENTREPRISES GIROUX ET CAISSE SENC, qui souhaite obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) l'autorisation d'aliéner le lot 5 892 213 du cadastre du Québec, représentant une superficie d'environ 17,62 hectares, à ÉRABLIÈRE O'BOULEAU SENC, le tout en conservant un droit d'aliénation d'une propriété contiguë;
- Il a été résolu de mandater la firme Cain Lamarre, avocats de la Municipalité, afin qu'elle pose tous les gestes nécessaires pour représenter la Municipalité dans le cadre d'un recours en outrage au tribunal contre monsieur Jean-Pierre Auclair.

Suite de la rétrospective à la page suivante

Suite de la rétrospective de la séance du 4 mai

- À la demande de la Municipalité de Fortierville, il a été résolu d'adopter la Charte municipale pour la protection de l'enfant afin de contribuer comme d'autres municipalités du Québec à faire cesser des événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;
- Il a été décidé d'autoriser le dépôt d'un projet dans le cadre du Programme d'infrastructures municipalité amie des aînés (PRIMADA) 2021 pour faire suite à la politique des aînés et au plan d'action MADA. La Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient l'aide financière;
- Il a été résolu de faire l'achat d'un forfait Découverte de l'organisme Copernic qui offre 20 heures de service au montant de 1 100 \$ plus les taxes applicables qui sera utilisé afin de faire l'éradication du plan identifié de la Berce du Caucase sur notre territoire et que nous nous inscrivons pour être membre 2021 de l'organisme Copernic au coût de 50 \$;
- Il a été résolu de donner le contrat de l'installation de la borne sèche à Solutions D'eau Bourgelas inc. au montant de 16 400 \$ plus les taxes applicables pour un service clé en main étant donné que la borne sèche au Centre sportif Aciers Solider est brisée et qu'il en coûterait plus cher la réparer que d'en faire une neuve d'autant plus que les tuyaux pris à l'époque ne sont plus conformes;
- Autorisation donnée par le conseil pour le partage de routes des voies publiques avec le Club Sport « 4 » de l'Érable inc. tel que proposé sur le trajet transmis à la Municipalité afin de permettre une activité économique et touristique supplémentaire. Le trajet ne sera accessible que lorsque les pancartes nécessaires auront été installées pour assurer la sécurité de tous;
- Il a été résolu de permettre l'utilisation du Centre sportif Aciers Solider pour l'événement de la Journée des petits entrepreneurs qui aura lieu le 5 juin prochain ainsi que de leur faire une commandite de 200 \$. Par la même occasion, une conférence de presse sera tenue pour officialiser notre accréditation en tant que municipalité Amie des enfants (MAE). Les règles de la Santé publique seront sous la responsabilité des organisateurs;
- Renouvellement de l'entente de déneigement avec la municipalité de St-Fortunat au coût de 6 794.75 \$ du kilomètre pour les années 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.

OUVERTURE DES SÉANCES DU CONSEIL AVEC LA PRÉSENCE DU PUBLIC

À la suite du passage à la zone jaune en lien avec les mesures sanitaires, nous avons l'accord de nos associations afin de rouvrir les séances du conseil au public. Vous pourrez donc vous joindre à nous lors de la séance du mardi 6 juillet 2021.

Cependant, le nombre maximum de citoyens admis est de 10, considérant que nous devons toujours respecter la distanciation de 2 mètres entre les personnes. Les premiers arrivés seront les premiers admis. Nous sommes désolés des inconvénients que cela peut vous causer, mais sachez que vous pouvez faire parvenir vos questions adressées au conseil par écrit ou verbalement et elles seront transmises aux élus lors de la période de questions.

Nous suivrons les annonces de modification aux règles sanitaires et nous nous ajusterons en conséquence. Advenant des changements avec ce qui est mentionné ci-dessus, nous vous aviserons via notre page Facebook municipale, notre site Internet et un Somum.



Mission

La Volte-Face est une ressource communautaire d'aide et d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violence conjugale, axée sur la sécurité physique et psychologique. Notre approche féministe permet aux femmes d'être authentiques, libres et conscientes de leur potentiel en favorisant une reprise de pouvoir sur leur vie. Notre organisme souhaite être un tremplin vers un changement individuel et collectif.

Nos valeurs

Respect, Responsabilité, Intégrité, Justice, Solidarité

Notre philosophie d'intervention

Pour contrer la violence conjugale, nous croyons qu'il est essentiel d'intervenir selon une approche féministe en s'appuyant des principes suivants :

- ✦ Que les femmes et les enfants victimes de violence conjugale ne sont pas responsables de la violence subie;
- ✦ Que les femmes ont droit à l'autonomie, au respect et à la liberté;
- ✦ Que les femmes ont le potentiel et les habiletés requises pour diriger leur vie et prendre des décisions qui vont dans leurs intérêts;
- ✦ Que les femmes reprennent du pouvoir sur leur vie à travers la solidarité, les rapports égalitaires et la défense de leurs droits;
- ✦ Que le changement individuel est une amorce au changement social, et vice versa.

Nous croyons que pour contrer la violence conjugale, il est essentiel de créer une force d'impact sur les mentalités et les valeurs liées aux rapports homme-femme.

Services offerts

- ✦ Hébergement (comprenant le gîte, les repas, la sécurité);
- ✦ Information, écoute téléphonique et référence, 24 heures par jour, 7 jours par semaine;
- ✦ Suivi psychosocial auprès de femmes et des enfants;
- ✦ Accompagnement dans les démarches;
- ✦ Suivi post-hébergement auprès des femmes et des enfants;
- ✦ Consultations externes auprès de femmes et d'enfants non hébergés (prévention, scénario de protection, vécu de violence, etc.);
- ✦ Sensibilisation auprès de divers organismes ou associations;
- ✦ Tous les services sont confidentiels et gratuits.

Contact

819 795-3444

<http://www.lavolteface.org>



Source :



ET SI UN JOUR ÇA M'ÉTAIT UTILE...

Favoriser la bientraitance pour que proche aidance ne rime plus avec maltraitance

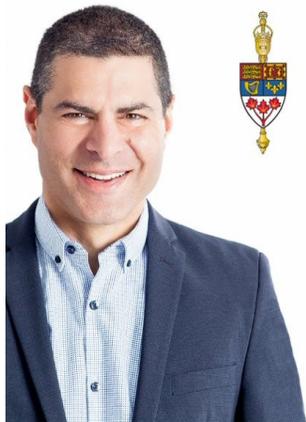
Une récente étude* menée au Québec a permis de mettre en lumière l'existence de la maltraitance envers les personnes proches aidantes. La maltraitance envers ces derniers provient malheureusement de l'aide, de l'entourage (famille), du réseau de la santé ou d'autres institutions ainsi que du proche aidant lui-même. On est donc tous concernés! Soyons bienveillant, restons à l'affût des manifestations.

Tableau 1 Exemples de manifestations de la maltraitance envers les personnes proches aidantes selon la provenance.

Imposition du rôle	<ul style="list-style-type: none"> • Personne aidée : s'attendre à ce que la PPA⁹ soit toujours disponible, fasse bien les choses, ne fasse pas d'erreur; • Entourage : s'attendre à ce qu'une personne s'occupe de son conjoint, de sa mère; • Institutions : s'attendre à ce qu'un proche devienne la PPA sans lui demander, ne pas lui offrir suffisamment de soutien ou l'offrir trop tard; • PPA : s'imposer des standards élevés et irréalistes dans son rôle.
Jugements	<ul style="list-style-type: none"> • Personne aidée : être insatisfaite et critiquer la PPA; • Entourage : juger ce que fait la PPA et sa relation avec l'aidé; • Institutions : blâmer ou faire des reproches ou des remarques déplacées, manquer d'empathie et de considération; • PPA : se sentir incompétente dans son rôle.
Normalisation du rôle et de la maltraitance	<ul style="list-style-type: none"> • Entourage : tolérer les mauvais comportements de l'aidé, ne pas reconnaître les symptômes, les problèmes, la maltraitance; • Entourage, institutions, personne aidée et PPA : excuser la maltraitance et l'expliquer par la maladie ou l'âge de l'aidé.
Dénégation de l'expertise et de la contribution familiale et sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Entourage, personne aidée et PPA : ne pas reconnaître l'ampleur du rôle de la PPA et son importance, les conséquences de ce rôle et la diversité des connaissances et compétences nécessaires à son exercice; • Institutions : minimiser l'expertise de la PPA, l'écartier des décisions, remettre en question ses décisions, ne pas reconnaître la contribution sociale de ce rôle.
Dénégation des besoins	<ul style="list-style-type: none"> • Institutions : mettre à l'écart certains besoins de la PPA au profit de ceux de l'aidé ou par manque de ressources; • PPA : ne pas considérer ses propres besoins, ne pas consulter de médecin pour soi, garder le silence sur les situations difficiles, se négliger; • Personne aidée : ne pas se rendre compte des besoins de la PPA.
Utilisation de violence psychologique, physique ou sexuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Personne aidée : lancer des objets, donner des coups, infliger des blessures, obliger à des rapports sexuels ou s'en servir comme outil de chantage, intimider, injurier, menacer la PPA; • Institutions : intimider la PPA, la menacer, lui parler avec condescendance, la médicamenter pour des problèmes de sommeil ou d'anxiété au lieu de tenir compte de la cause de ses problèmes (épuisement, maltraitance); • PPA : se culpabiliser, se sentir responsable de tout, tolérer de la violence psychologique, physique ou sexuelle.
Contribution à l'appauvrissement	<ul style="list-style-type: none"> • Personne aidée, entourage : ne pas reconnaître l'impact financier de la proche aidance, ne pas rembourser un prêt octroyé par la PPA, refuser de payer certaines dépenses assumées par la PPA; • PPA : accepter de payer certains frais pour l'aidé; • Institutions : exiger des frais pour certains services de soutien ou de répit nécessaires à la poursuite d'un rôle assumé bénévolement.



*Source : Éthier, S. et autres, (2020). Favoriser la bientraitance pour que proche aidance ne rime plus avec maltraitance. INTERVENTION 2020, numéro 151 : 33-46.



Alain RAYES

Député de Richmond-Arthabaska

alainrayes.ca

alain.rayes@parl.gc.ca



1-877-751-1375 (sans frais) | 819-751-1375

3, rue de la Gare, C.P. 6, **Victoriaville** (QC) G6P 6S4
 349, boul. Saint-Luc, **Asbestos** (QC) J1T 2W4
 11, rue St-Georges, local 200, **Windsor** (QC) J1S 1J2
 362, rue Principale, **Daveluyville** (QC) G0Z 1C0



SÉBASTIEN SCHNEEBERGER

Député de Drummond-Bois-Francis

Centre de
**prévention
Suicide**
Arthabaska-Érable

Parles-en...
Ta VIE est importante!

Sème la vie!

Vous pensez au suicide ?

Vous êtes inquiet pour une personne de votre entourage ?

Vous êtes endeuillé par suicide ?

Nous sommes là pour vous!

Nos services

- Intervention téléphonique (24 heures/24, 7 jours/7)
- Services aux personnes endeuillées par suicide
- Services aux proches d'une personne ayant fait une tentative de suicide
- Activités d'information et de sensibilisation
- Formations

Tous nos services sont gratuits et confidentiels

24 heures par jour • 7 jours par semaine

MRC DE L'ÉRABLE

819 362-8581

MRC D'ARTHABASKA

819 751-2205

PARTOUT AU QUÉBEC

1 866 APPELLE
(1 866 277-3853)

www.cpsqe.ca

Fabrifer Inc.

Roland Guillemette

- Fabrication et réparation de machinerie agricole et forestière
- Vente de composante hydraulique

4044, rang 4, Ste-Hélène-de-Chester

Tél.: 819-382-2780 • Fax: 819-382-2792

Traitement d'eau **GARAND**



VENTE • LOCATION • SERVICE • INSTALLATION

- TRAITEMENT D'EAU
- NETTOYEURS À PRESSION
- POMPES ET ACCESSOIRES
- CIRCULATEURS
- RÉPARATION DE MOTEURS

URGENCE
24 h / 7 jours

819 752-5563

Sans frais : 800 263-5563

Licence RBQ :
164B-4438-41



VENTES/ADMIN. : 233, de la Grande-Ligne
ATELIER : 111, rue Garand **Victoriaville**



Même à 23 h 45 le samedi soir,
un conseiller Desjardins vous répond.

1 800-CAISSES



Pour remplacer une carte perdue, payer une facture ou pour toute autre transaction courante, un conseiller attend votre appel.
7 jours sur 7, de 6 h à minuit.

desjardins.com/caissedesboisfrancs
[/caissedesboisfrancs](https://facebook.com/caissedesboisfrancs)

